

30 octobre 2015; 11:53

Original: espagnol

**FONDS SPÉCIAL POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SCIENTIFIQUES<sup>1</sup>**

En 2013, la Commission a adopté la Rec. 13-19 qui établit un fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF) afin de soutenir les scientifiques des Parties contractantes à l'ICCAT qui sont des États en développement afin de répondre à leur besoin d'acquérir des connaissances et de développer des compétences sur des questions liées à l'ICCAT.

Le financement est destiné à l'assistance des scientifiques aux ateliers de formation ad hoc de leur choix (14 jours maximum) sur des questions liées à l'ICCAT, dans des institutions scientifiques et/ou centres de recherche d'autres CPC de l'ICCAT, sur la base d'une stratégie de formation qui doit être présentée au Secrétariat de l'ICCAT et au SCRS.

Ce fonds a reçu une allocation initiale de 80.000,00 € provenant du fonds de roulement et la Rec. 13-19 stipule que « La Commission établira une procédure pour les apports de fonds au SCBF à l'avenir. »

La situation du fonds au 29 octobre 2015 est la suivante :

<b>Fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF)</b>	
<b>Solde à l'ouverture de 2015</b>	<b>73.553,79 €</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Un séjour de formation en biologie reproductive de thonidés tropicaux, d'une scientifique de la Côte d'Ivoire au centre AZTI Tecnalia.	2.929,22 €
Un séjour de formation en évaluation des stocks (VPA) d'un scientifique tunisien à la NOAA	4.726,24 €
<b>Solde au 29 octobre 2015</b>	<b>65.898,33 €</b>

<sup>1</sup> Données rapportées au 29 octobre 2015.